

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 20 avril 2015 à 18 h.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, monsieur Stéphane Longtin, madame Lisiane Monette et monsieur Jean-Pierre Nepveu.

Était également présent, le directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert.

Étaient absents, les conseillers, monsieur Alexandre Cantin et madame Johanne Lepage.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de l'ajournement de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée pour être tenue le mardi 16 décembre 2014 à 18 h (budget 2015).
 - b) Approbation du procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée pour être tenue le mardi 16 décembre 2014 à 19 h.
 - c) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ajournée dûment convoquée et tenue le vendredi 19 décembre 2014 à 18 h.
 - d) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel ajournée dûment convoquée et tenue le vendredi 19 décembre 2014 à 18 h.
 - e) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 9 mars 2015 à 18 h 15.
- 4. Période de questions.**
- 5. Rapport du président.**
- 6. Administration, Finances et Qualité des services**
 - a) Rapport du responsable et comités.
 - b) Avis de motion du règlement # AG-001-2006-A07 modifiant le règlement # *AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel.*
 - c) Avis de motion et présentation du règlement # AG-002-2006-A01 modifiant le règlement # AG-002-2006 pourvoyant à la rémunération des membres du conseil d'agglomération.
 - d) Avis de motion du règlement # AG-024-2009-A03 modifiant le règlement # AG-024-2009 relatif à la tarification de biens, services et activités.
 - e) Avis de motion du règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies remplaçant le règlement # AG-014-2009.
 - f) Avis de motion du règlement # AG-034-2015 portant sur les ententes relatives au financement et à des travaux municipaux.
- 7. Sécurité publique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Acceptation de la démission de M. Pierre-Claude Langevin, premier répondant.
 - c) Demande de commandite – La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés – Mme Francine Chaput, Défi cycliste 20 juin 2015.
- 8. Réseau artériel et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Fermeture temporaire d'un tronçon du chemin Masson les 13, 23 et 27 juin 2015.
- 9. Culture, Récréation et Promotion touristique**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Horaire d'ouverture 2015 du débarcadère municipal.
 - c) Demande de l'Association de chasse et pêche des Laurentides – Tenue d'un tournoi de pêche local le 13 juin 2015.
- 10. Correspondance.**
- 11. Affaires nouvelles.**
- 12. Période de questions.**
- 13. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Gilles Boucher, président, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

AG-692-04-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Nepveu et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AG-693-04-2015

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL DÛMENT CONVOQUÉE POUR ÊTRE TENUE LE MARDI 16 DÉCEMBRE 2014 À 18 H (BUDGET 2015).

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de l'ajournement de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée pour être tenue le mardi 16 décembre 2014 à 18 h et ajournée (budget 2015) dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de l'ajournement de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée pour être tenue le mardi 16 décembre 2014 à 18 h et ajournée (budget 2015) soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-694-04-2015

3. b) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL DÛMENT CONVOQUÉE POUR ÊTRE TENUE LE MARDI 16 DÉCEMBRE 2014 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée pour être tenue le mardi 16 décembre 2014 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée pour être tenue le mardi 16 décembre 2014 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-695-04-2015

3. c) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL DÛMENT CONVOQUÉE ET TENUE LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014 À 18 H SUITE À SON AJOURNEMENT DU 16 DÉCEMBRE 2014.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le vendredi 19 décembre 2014 à 18 h suite à son ajournement du 16 décembre 2014 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le vendredi 19 décembre 2014 à 18 h suite à son ajournement du 16 décembre 2014 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-696-04-2015

3. d) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL DÛMENT CONVOQUÉE ET TENUE LE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2014 À 19 H SUITE À SON AJOURNEMENT DU 16 DÉCEMBRE 2014.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le vendredi 19 décembre 2014 à 19 h suite à son ajournement du 16 décembre 2014 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le vendredi 19 décembre 2014 à 19 h suite à son ajournement du 16 décembre 2014 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-697-04-2015

3. e) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL DÛMENT CONVOQUÉE ET TENUE LE LUNDI 9 MARS 2015 À 18 H 15.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 9 mars 2015 à 18 h 15 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 9 mars 2015 à 18 h 15 soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT.

Aucun rapport n'est formulé à cette séance.

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Aucun commentaire n'est formulé à cette séance.

6. b) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-001-2006-A07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-001-2006 CONCERNANT LE JOUR FIXÉ POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MÊME QUE SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE – ESTÉREL.

Le conseiller, monsieur Stéphane Longtin donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, un projet de règlement # AG-001-2006-A07 modifiant le règlement # AG-001-2006 concernant le jour fixé pour la tenue des séances du conseil d'agglomération de même que sur la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel sera présenté pour étude et adoption afin de modifier les articles 14, 18, 26, 27, 33, 34 et 38 pour décréter un nouvel ordre du jour type et une seule période de questions.

6. c) AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # AG-002-2006-A01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-002-2006 POURVOYANT À LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION.

La conseillère, madame Gisèle Dicaire donne un avis de motion qu'à une séance subséquente, un projet de règlement # AG-002-2006-A01 sera présenté pour étude et adoption afin d'abroger les dispositions de l'article 7 du règlement # AG-002-2006 portant sur la rémunération des membres du conseil d'agglomération lors d'absence aux réunions ou séances. Monsieur le maire, Gilles Boucher, présente le projet avec les mentions requises conformément à l'article 8

de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LRQ T-11.001).

Les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie dudit projet de règlement et renoncent à sa lecture complète.

6. d) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-024-2009-A03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-024-2009 RELATIF À LA TARIFICATION DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS.

Le conseiller, monsieur Daniel Beaudoin donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # AG-024-2009-A03 modifiant le règlement # AG-024-2009 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et imposant un tarif à cette fin sera présenté, pour étude et adoption, afin d'actualiser les tarifs édictés au règlement.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie dudit projet de règlement et renoncent à sa lecture complète.

6. e) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-033-2015 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # AG-014-2009.

La conseillère, madame Lisiane Monette donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies sera présenté, pour étude et adoption, afin d'actualiser les dispositions sur la constitution de certains éléments du Service, des codes applicables et de ses interventions selon un projet commun entre municipalités de la MRC et remplaçant le règlement # AG-014-2009 présentement en vigueur.

6. f) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-034-2015 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES AU FINANCEMENT ET À DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

La conseillère, madame Gisèle Dicaire donne un avis de motion à l'effet qu'à une séance subséquente, le projet de règlement # AG-034-2015 portant sur les ententes relatives au financement et à des travaux municipaux sera présenté, pour étude et adoption, afin de décréter des dispositions pour exercer un contrôle efficace sur les investissements en travaux d'infrastructures municipales lors de tout nouveau développement immobilier ainsi que la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux sur le territoire de la Ville.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS

Aucun commentaire n'est formulé à cette séance.

AG-698-04-2015

7. b) ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. PIERRE-CLAUDE LANGEVIN, PREMIER RÉPONDANT.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par monsieur Pierre-Claude Langevin, premier répondant, informant le directeur du Service qu'il quitte son poste à compter du 26 mars 2015 ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Pierre-Claude Langevin, le remercie de ses bons et loyaux services au cours de ces cinq (5) dernières années et lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs.

AG-699-04-2015

7. c) DEMANDE DE COMMANDITE – LA FONDATION DES POMPIERS DU QUÉBEC POUR LES GRANDS BRÛLÉS – MME FRANCINE CHAPUT, DÉFI CYCLISTE 20 JUIN 2015.

ATTENDU la tenue du défi cycliste des pompiers organisé par la Fondation des pompiers du Québec au profit des Grands brûlés le 20 juin 2015 ;

ATTENDU qu'une de nos pompières, madame Francine Chaput, a confirmé sa participation à ce défi afin de représenter l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel en vue de parcourir

248 kilomètres de Montréal à Québec ;

ATTENDU la demande telle que formulée par monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, en date du 26 mars 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la démarche de madame Francine Chaput et la félicite pour sa détermination et autorise le Service de la trésorerie à lui remettre une commandite au montant de 500 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-11000-970.

8. RÉSEAU ARTÉRIEL ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Aucun commentaire n'est formulé à cette séance.

AG-700-04-2015

8. b) FERMETURES TEMPORAIRES D'UN TRONÇON DU CHEMIN MASSON LES 13, 23 ET 27 JUIN 2015.

ATTENDU les manifestations prévues dans le cadre de l'Été en Fête le samedi 13 juin 2015, pour la Fête nationale du Québec au Parc Édouard-Masson particulièrement celle du spectacle en plein air le mardi 23 juin 2015 en soirée et celle du samedi 27 juin 2015 qui clôt les Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

ATTENDU qu'en vue d'assurer la sécurité des usagers aux abords du Parc Édouard-Masson, il y a lieu de décréter la fermeture d'un tronçon du chemin Masson entre la rue Pins et le chemin de Sainte-Marguerite pour ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil décrète la fermeture temporaire à la circulation automobile d'un tronçon du chemin Masson situé entre la rue des Pins et le chemin de Sainte-Marguerite selon les dates et heures mentionnées au tableau suivant :

Date	Période
Samedi 13 juin 2015	De 11 h à 23 h 59
Mardi 23 juin 2015	De 16 h à 23 h 59
Samedi 27 juin 2015	De 11 h à 23 h 59

QUE le Service des travaux publics et services techniques soit requis d'apporter les correctifs nécessaires à la signalisation routière.

QU'avis soient adressés aux différents services de protection incendie, ambulancier et policier de même qu'aux riverains à la rue affectés par ces fermetures temporaires.

9. CULTURE, RÉCRÉATION ET PROMOTION TOURISTIQUE

9. a) RAPPORT DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Aucun commentaire n'est formulé à cette séance.

AG-701-04-2015

9. b) HORAIRE D'OUVERTURE 2015 DU DÉBARCADÈRE MUNICIPAL.

ATTENDU la recommandation telle que formulée par la directrice du Service des communications, loisirs, événements et culture, madame Julie Forgues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE soient décrétées par les présentes la période et les heures d'ouverture du débarcadère municipal du lac Masson avec contrôle d'accès du samedi 2 mai 2015 jusqu'au dimanche 27 septembre 2015 du lundi au jeudi de 9 h à 19 h et du vendredi au dimanche de 9 h à 20 h sous réserve de la fonte des glaces.

AG-702-04-2015

9. c) DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES LAURENTIDES –

TENUE DU TOURNOI DE PÊCHE LOCAL LE 13 JUIN 2015.

ATTENDU la demande de monsieur Henry Méry, directeur de l'Association de chasse et pêche des Laurentides, afin de pouvoir utiliser les infrastructures au débarcadère municipal à l'occasion du tournoi familial de pêche annuel qui se tiendra le samedi 13 juin 2015 ;

ATTENDU que ce conseil désire encourager une telle activité familiale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il autorise la tenue d'un tournoi de pêche à la date mentionnée et met à sa disposition le site requis conditionnellement à ce que l'Association de Chasse et pêche des Laurentides détienne une police d'assurance responsabilité civile adéquate et que cette activité permette aux usagers réguliers de ces infrastructures de s'en prévaloir.

QU'une demande soit adressée à la Sûreté du Québec pour obtenir sa collaboration afin de maintenir la sécurité routière en périphérie et une surveillance sur le lac Masson lors de cette journée.

10. CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

AG-703-04-2015

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 18 h 15, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
président

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier